



### Avis d'entrée en vigueur

1. Le conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert a adopté le règlement suivant :

Objet	Adoption Entrée en vigueur
Règlement SH-2023-530 modifiant le Règlement de zonage 1406, afin d'agrandir la zone H-958, à même une partie de la zone H-902, dans le but de corriger les limites des zones pour permettre la construction d'habitations unifamiliales de structure isolée (district des Maraîchers)	10 juillet 2023 27 juillet 2023

2. Une copie de ce règlement peut être consultée à l'adresse Internet suivante : <http://www3.longueuil.quebec/fr/reglements-arrondissements> ou en faisant une demande à l'adresse courriel [greffe.sh@longueuil.quebec](mailto:greffe.sh@longueuil.quebec). Pour information : 450 463-7013.

Longueuil, le 2 août 2023.

Véronica Mollica  
Secrétaire du conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert